

Le Projet d'Appui à la Promotion de la Coopération Internationale pour le Développement du Gabon (PAPCID) est une initiative du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Régionale (MAECFIR) de la République Gabonaise, visant à doter le Département ministériel d'un instrument d'appui aux politiques de développement économique et social, à travers notamment la promotion de la coopération entre le Gabon et certains pays émergents du Sud qui ont réalisé des meilleures pratiques de développement, ainsi qu'entre les collectivités locales gabonaises et celles des pays du Nord.

Ce projet qui participe des efforts déployés par le gouvernement avec l'appui du PNUD et d'autres partenaires stratégiques, est basé sur le principe que les OMD sont étroitement liés entre eux et ne peuvent être atteints avec réalisme et efficacité qu'à travers une approche intersectorielle et inclusive qui favorise l'appropriation nationale des initiatives de développement et la participation de toute la population.

Le PAPCID a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la portée des appuis de structures ciblées du MAECFIR à la réduction de la pauvreté, par la promotion d'un développement multisectoriel et intégré du Gabon dans les domaines prioritaires tels que l'Agriculture, la Santé, l'Habitat social et l'Education.

Sa stratégie est basée aussi bien sur le développement des capacités que sur une approche à la fois harmonisée, coordonnée, partenariale et intersectorielle inclusive de tous les Départements ministériels compétents dans les domaines couverts où seront identifiés des projets qui alimenteront l'agenda de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération Décentralisée. C'est donc à la fois un outil de développement et de renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles et organisationnelles et de l'Intégration Régionale, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale.

La mise en œuvre de ce projet se fera à travers des activités de renforcement des capacités institutionnelles en matière de coopération internationale, d'évaluation des besoins, de promotion des partenariats et de suivi dans l'exécution des projets éligibles à la Coopération Sud-Sud et à la coopération décentralisée.

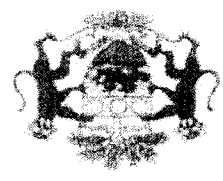
Résumé du programme

Projet d'Appui à la Promotion de la Coopération Internationale pour le Développement du Gabon (PAPCID)

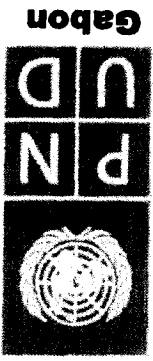
Titre du Programme

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

Gouvernement Gabonais



REPUBLIQUE GABONAISE



Effets escomptes UNDAF : D'ici 2011, l'efficacité et la performance des institutions et des acteurs communautaires sont améliorées.

- Effets escomptes Programme: Le cadre et le fonctionnement des institutions politiques et sociales sont améliorés
- Les politiques budgétaires, fiscales et sectorielles pour les pauvres sont adoptées et mises en œuvres

Produits escomptes : 1. La Direction Générale de Coopération Internationale (DGCI) du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale (MAECCFIR) est

2. Le schéma institutionnel de la nouvelle Unité d'Appui à la promotion de la Coopération Sud - Sud et de la Coopération Décentralisée est élaboré et adopté et l'Unité mise en place et opérationnelle.
3. Les capacités humaines et techniques de l'Unité d'Appui à la Coopération Internationale sont renforcées et développées en matière de promotion, de planification et de gestion de la coopération Sud - Sud et de la Coopération décentralisée
4. Des commissions mixtes sont mises en place et opérationnelles avec des pays du Sud et du Nord cibles pour leurs pratiques d'excellence
5. Des rencontres internationales entre entités décentralisées sont organisées sur le développement de partenariats dans le cadre de la Coopération décentralisée
6. Des projets intégrés de développement dans des secteurs sélectionnés (Santé, Éducation, Habitat et Agriculture, etc.) sont élaborés et promus.
7. Le Plan de suivi-évaluation et d'audits du projet est élaboré et mis en œuvre

Agence de Mise en œuvre : Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale

Autres partenaires : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

<p>Composante du projet : Gouvernance démocratique</p> <p>Titre du Projet : Appui à la promotion de la coopération internationale pour le développement du Gabon</p> <p>Numéro du Projet : _____</p> <p>Durée du Projet : 4 ans</p> <p>Modalité de gestion : Exécution nationale (NEX)</p>
--

<p>Budget : 1 900 000 US\$</p> <p>Ressources allouées: 1 100 000 US\$</p> <p>Gouvernement : 550 000 US\$</p> <p>Ressources PNUD : 550 000 US\$</p> <p>Autres : _____</p> <p>• Donateur _____</p> <p>• Donateur _____</p> <p>• Apports en nature _____</p> <p>Budget non financé : 800 000 US\$</p>
--

POUR LE GOUVERNEMENT

Mme Laure Olga GONDJOUT,
Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération, de la Francophonie
et de l'Intégration Régionale

POUR LE PNUD

Mme Bintou DJIBO
Représentant Résident

Signature

Date

Signature

Date

05 JANV 2011

Liste de Sigles et d'Abréviations

CPD	<i>Country Programme Document</i> (Document de programme pays)
DGCI	La Direction Générale de la Coopération Internationale
DNP	Direction Nationale du Programme
DDP	Dépenses du programme
DSCRP	Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
ID	<i>Identification</i> (numéro ou code d'identification)
LOSDES	Loi d'Orientation Stratégique sur le Développement Economique et Social
MAECFTR	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale
MST	Maladie sexuellement transmise
MPPD	Ministère de la Planification de la Programmation et du Développement
OMD	Objectifs du Millénaire du Développement
NEX	<i>National Execution</i> (Exécution d'un projet par les autorités nationales)
PAPCID	Programme d'Appui à la Promotion de la Coopération Sud-Sud et Décentralisée
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RPGH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TDR	Termes de Référence
UNDAF	<i>United Nations Development Assistance Framework</i> (Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies au Développement)
VIH/sida	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise



I : ANALYSE DE LA SITUATION

Situé en plein cœur de l'Afrique Centrale, le Gabon est un pays disposant d'un potentiel appréciable de développement économique reposant sur les nombreuses richesses provenant de ses ressources minières, pétrolières et forestières.

Sa population est estimée à 1.523.687 habitants (Cf. *RPGH 2003, Arrêté de la Cour Constitutionnelle*) inégalement répartis sur une superficie de 267.667 Km², soit une densité moyenne de 5,6 habitants au Km², correspondant à l'une des plus faibles d'Afrique. La population, urbanisée à 84%, est majoritairement concentrée autour des principaux pôles économiques du pays comme Libreville, Port Gentil et Franceville. L'économie gabonaise est structurée autour de l'extraction et de l'exportation de pétrole, de manganesse et de bois par des sociétés étrangères. Les industries de transformation de ces produits sont presque inexistantes sur le sol gabonais.

Malgré un PIB/habitant de 6.954 dollars américains en 2005 (en Parité de Pouvoir d'Achat) qui classe le Gabon dans la catégorie de pays à revenus intermédiaire de la classe supérieure (Cf. *PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain 2007/2008*), l'IDH du pays reste moyen, égal à 0,677 en 2005 (119^{ème} rang mondial en 2007/2008, soit un écart de -35 points par rapport au classement en termes de PIB/habitant). Le pays fait face à des problèmes de développement souvent identiques à ceux des pays à faibles revenus, par exemple : (a) incidence globale de la pauvreté est de 0,33 (faibles capacités et qualité de l'offre des prestations dans les secteurs sociaux, inégalités, etc.) ; (b) faiblesse quantitative et qualitative des infrastructures économiques ; (c) insuffisance et inégalités d'accès dans les services de base ; (e) sous-développement du secteur agricole, de l'habitat et de l'assainissement ; (f) fort taux de chômage, etc..

Un examen approfondi des caractéristiques des secteurs parmi ceux retenus comme prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté est éloquent. Dans le secteur de la Santé, on relève une faiblesse de la performance du système de santé caractérisée notamment par une faible couverture des prestations (accès aux soins, gestion des médicaments), et une forte prévalence des maladies endémiques majeures telles que le paludisme, le VIH/sida (5,9 %) et la tuberculose sans oublier des maladies négligées (Ulcère de Buruli, Trypanosomiose Humaine, fièvre typhoïde, lepre). La Fièvre hémorragique virale (FHV) de type Ebola et les autres maladies à potentiel épidémique (Chikungunya, rougeole, choléra, fièvre jaune, dysenterie, poliomyélite et TMN) sont une préoccupation. Cependant, on note une augmentation significative de la couverture vaccinale de routine (passée de 40% en 2003 à 81% en 2007), et une amélioration des indicateurs de la surveillance active des Paralysies flasques aiguës (PFA), de la rougeole et de la fièvre jaune.

Le secteur de l'Éducation est, malgré un taux net de scolarisation de 92% et une parité entre filles et garçons de 93%, confronté à maints défis : (i) d'importantes disparités d'accès à l'éducation, notamment dans le pré-scolaire et le secondaire avec des classes surchargées et sous-encadrées ; (ii) des rendements internes faibles à tous les niveaux d'études (taux de redoublement élevé, déperditions scolaires, goulets d'étranglement à la fin de chaque cycle d'enseignement, augmentation du taux d'analphabètes) ; (iii) l'insuffisance du budget consacré à l'éducation, qui compromet ainsi les investissements essentiels et donc la qualité de l'éducation ; (iv) l'inefficacité externe du système éducatif du fait de l'inadaptation des programmes d'enseignement aux besoins du marché de l'emploi, et à l'insuffisance d'enseignants qualifiés.

L'Agriculture, dont la part au PIB de 16 % en 1964 à 4% en 2002, ne couvre qu'une part négligeable des besoins nationaux qui sont satisfaits principalement par des importations (plus de 140 milliards de FCFA). Parmi ces contraintes majeures, il y a : (1) la persistance de systèmes de production traditionnels peu intensifs et le faible niveau de transformation locale ; (2) le faible développement du réseau routier national ; (3) des difficultés d'accès aux services techniques, économiques et financiers de base (crédit, vulgarisation, recherche) et aux terres notamment autour des centres urbains ; (4) la limitation de la main-d'œuvre rurale, de surcroît peu qualifiée, coûteuse, et vieillissante ; (5) la faible densité de la population avec des grandes disparités entre Provinces. Pourtant, ce secteur reste un

' Le DSCR (Document de croissance et de réduction de la pauvreté), adopté en janvier 2006, à la suite de la Loi d'orientation de la stratégie de développement économique et social en République Gabonaise (LOSDES) en 2005 et des réflexions prospectives « Gabon 2025 » menées dans les années 1995-1997.

puissant réserver d'emplois et un secteur d'activités qui pourrait contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté

L'habitat souffre à la fois d'un important déficit en logements et d'un grand nombre de logements insalubres, dont des maisons précaires. L'absence de plans de logement a conduit, jusqu'à présent à une politique d'offre de logements sociaux au coup par coup, assez onéreux, et sans programmation cohérente des moyens humains et financiers. L'auto-construction, qui concerne 80% des ménages, ne fait pas l'objet d'un encadrement et la majorité des ménages s'installent dans des conditions d'insalubrité (environ 30.000 logements insalubres, soit 40% du parc actuel des logements urbains) et s'exposent ainsi à de multiples catastrophes. Quant aux logements ruraux, ils sont généralement rudimentaires et sans confort. Les quartiers d'habitat spontané qualifiés de sous-intégrés se caractérisent par des implantations désordonnées se prolongeant sur de fortes pentes et des bas fonds inondables ainsi que par un enclavement multiforme.

Pour faire face à ses défis, le gouvernement gabonais qui, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR), s'est engagé à réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), a besoin de s'appuyer au niveau international sur une diplomatie pour le développement, basée sur la promotion de partenariats d'excellence avec des pays du Nord comme du Sud qui ont développé des expériences fructueuses dans plusieurs secteurs économique et sociaux et qui pourraient servir de repères pour l'avancement de l'agenda de développement du Gabon.

Dans cette perspective, le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale (MAECFIR) dispose d'une Direction Générale de Coopération Internationale (DGC) qui est la structure clé d'appui à la mise en œuvre de la politique de coopération internationale du pays. Elle devrait être ainsi au de la prospection de partenariats techniques et financiers. Or, la DGC notamment, est confrontée à plusieurs problèmes qui empêchent le MAECFIR de jouer pleinement son rôle stratégique de plus en plus requis dans le cadre de la mondialisation et de l'intégration économique aux niveaux continental, régional et sous-régional. Il y a lieu de relever notamment :

- (i) une inadéquation de l'organisation structurelle de la DGC aux exigences modernes de développement ;
- (ii) du personnel insuffisamment qualifié en matière de planification et de gestion de la coopération internationale pour le développement ;
- (iii) un appui direct très faible, voire inexistant dans la recherche de partenaires et de financements extérieurs par les ministères techniques porteurs de croissance ;
- (iv) une coordination très faible avec la structure de coopération du ministère en charge de la planification et de la programmation, qui est au cœur de la coordination et de la cohérence des choix des priorités de développement du pays et de leur mise en œuvre ;
- (v) un risque de non maîtrise à court terme et de l'alourdissement de la dette du pays.

C'est pour pallier de manière durable à ces insuffisances que le Gouvernement Gabonais, précisément le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale se propose de restructurer sa Direction Générale de la Coopération Internationale et d'en renforcer et d'en développer les capacités tant humaines que techniques. Le but ici est de faire de cette structure un véritable instrument moderne et compétitif en planification et en gestion de la coopération internationale, capable d'appuyer et de dynamiser le développement national.

Le MAECFIR souhaite ainsi développer en son sein une capacité de coordonner et d'appuyer les actions des différents départements ministériels et du secteur privé en matière de coopération économique et sociale au niveau international. Il entend dans ce cadre exploiter les meilleures pratiques d'autres pays développés et en développement, à travers les mécanismes de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération décentralisée.

Pour accompagner ces efforts, le PNUD s'est engagé, en harmonie avec son Programme pays (le Document de Programme de pays 2007-2011) et le Plan Cadre d'assistance des Nations Unies au développement du Gabon (UNDAF 2007-2011), à appuyer cette initiative du MAECFIR d'élaborer et de mettre en œuvre un **Projet d'Appui à la promotion de la coopération internationale pour le développement du Gabon (PAPCID)**. Le but de ce projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la Gouvernance au Gabon, à travers la promotion de la coopération décentralisée tant au niveau institutionnel, thématique que technique.

II - STRATEGIE

2.1. Approche Stratégique

La stratégie du programme repose sur une approche participative, intégrée et partenariale, dans une perspective de pérennisation des initiatives entreprises. Elle sera basée sur la mise en place d'un environnement institutionnel favorable à la définition et la mise en œuvre d'initiatives concourant à la réduction de la pauvreté à travers le développement du partenariat international entre le Gabon et les pays émergents du Sud et la promotion de la coopération décentralisée. La stratégie mettra l'accent sur la promotion des éléments suivants :

- *Le développement des capacités* : il s'agit précisément du renforcement et du développement des capacités institutionnelles et techniques du MAECFIR, notamment de la DGCI et de l'Unité d'Appui dans la promotion et la pérennisation des partenariats (Coopération Sud-Sud et Coopération décentralisée), le suivi des projets sectoriels issus de ces partenariats, élaborés et mis en œuvre sous la tutelle institutionnelle des départements ministériels techniques sélectionnés. Les acteurs nationaux et locaux impliqués dans l'exécution des projets qui seront promus à partir de ce programme bénéficieront eux aussi de renforcement et de développement appropriés de leurs capacités sur la base d'une évaluation objective des besoins.
- La Coopération Sud-Sud : la promotion de la coopération avec les pays du Sud vise, entre autres ; le développement de l'investissement privé et des partenariats dans des secteurs scientifiques et technologiques où il existe des pratiques d'excellence, prometteuses du développement humain. Une variante de la Coopération Sud-Sud est la coopération dite « triangulaire », où deux pays en développement élaborent un projet ou un programme et obtiennent un financement auprès d'une organisation multilatérale ou d'une agence bilatérale du Nord.
- *La coopération décentralisée* : le développement de partenariats aux niveaux local, national et international, en vue de promouvoir les ressources techniques, financières et humaines existantes à travers les échanges de technologies et de compétences. Cette coopération permettrait également de renforcer et de développer les capacités techniques à travers une assistance technique spécialisée dans divers secteurs. Le secteur privé des pays du Sud peut être une source de moyens techniques et financiers pour les secteurs public et privé du Gabon. Certaines sociétés privées sont motivées par le besoin d'améliorer les conditions de vie dans les pays où elles opèrent.
- *Le développement local* : le PAPCID est basé sur le principe de la dynamique locale dont l'objectif est de faciliter l'émergence et le renforcement des capacités des collectivités locales en matière de coopération décentralisée.
- *L'innovation* : le Projet s'appuiera aussi sur le soutien et la diffusion de l'innovation dans les secteurs intégrant divers champs de projets sectoriels retenus (Éducation, Santé, Habitat, Agriculture, etc.). Dans cette perspective, des échanges seront développés avec des universités et des centres de recherches pour l'amélioration en quantité et en qualité des produits et services.
- *L'harmonisation et la coordination* : il est indispensable que les actions de coopération internationale des différents ministères techniques cibles soient coordonnées et intégrées autant

- Les collectivités locales (les Communes urbaines, les Communes, les Départements et Régions/Provinces) ainsi que le secteur privé, les Fondations et les Organisations Non Gouvernementales des pays développés.
- Les pays émergents du Sud : (i) pays du Golfe, dont le Qatar ; (ii) pays du Maghreb, dont la Tunisie ; (iii) pays de l'Asie, dont le Brunei et (iv) pays de l'Amérique du Sud, dont le Venezuela ;
- Les Partenaires au développement du Sud (bi et multilatéraux) ;

Au niveau International:

- Le secteur privé.
- Les institutions locales ;
- Les Chambres professionnelles (Agriculture, Commerce, Industrie, etc.) ;
- Les autres partenaires techniques et financiers représentés au Gabon (BAD, Banque Mondiale, etc.) ;
- Les agences du système des Nations Unies représentées au Gabon, notamment l'OMS, l'UNESCO, l'UNICEF et la FAO ;
- Les Départements ministériels sectoriels sélectionnés (Agriculture, Santé, Education et Habitat, etc.) ;
- Le Ministère en charge des collectivités locales et de la décentralisation ;
- Le Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation ;
- Le Ministère de la planification et de la Programmation du Développement ;
- Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale (Direction Générale de la Coopération Internationale) ;

Au niveau National:

Les principaux groupes cibles sont :

2.2. Les groupes cibles

- *Une approche graduelle par secteur* : la promotion des partenariats se fera par secteur, de manière progressive, en se basant sur les secteurs où le DSCRFP souligne des défis importants et à relever en priorité. Pour chaque secteur il sera procédé à l'analyse et à l'identification des besoins de partenariats et de financement de projets, dans le cadre des stratégies sectorielles existantes ou à développer. Dans une première étape, le PAPCID couvrira les secteurs de la Santé, de l'Education, de l'Agriculture et de l'Habitat.
 - *Le développement des synergies avec les projets existants* relevant de la Coopération internationale, par exemple : (a) le Programme spécial et le programme national de sécurité alimentaire (PSSA/PNSA) réalisés dans le cadre de la coopération entre la Chine et le Gabon, avec l'appui de la FAO ; (b) le Programme « Appui aux réseaux territoriaux pour la gouvernance locale et le développement du Gabon » (ART GOLD Gabon), exécuté par le Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, avec l'appui du PNUD, dans le cadre de l'Initiative ART International ; (c) le Programme d'appui au développement durable du Département de Ndougou (PADDN), réalisé dans le cadre d'un partenariat entre Département de Ndougou, Shell Gabon et le PNUD ; (d) les projets élaborés et mis en œuvre par l'IGAD, etc.
 - *Le développement des synergies avec les projets existants* relevant de la Coopération internationale, par exemple : (a) le Programme spécial et le programme national de sécurité alimentaire (PSSA/PNSA) réalisés dans le cadre de la coopération entre la Chine et le Gabon, avec l'appui de la FAO ; (b) le Programme « Appui aux réseaux territoriaux pour la gouvernance locale et le développement du Gabon » (ART GOLD Gabon), exécuté par le Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, avec l'appui du PNUD, dans le cadre de l'Initiative ART International ; (c) le Programme d'appui au développement durable du Département de Ndougou (PADDN), réalisé dans le cadre d'un partenariat entre Département de Ndougou, Shell Gabon et le PNUD ; (d) les projets élaborés et mis en œuvre par l'IGAD, etc.
- que possible. Le MAECFIR appuie la promotion de partenariats internationaux pour le développement de projets sectoriels par les Départements ministériels techniques.

III - OBJECTIFS, PRODUITS, ACTIVITÉS DU PROJET

3.1 - Objectif général :

L'objectif général du Projet d'Appui à la Promotion de la Coopération Internationale pour le Développement du Gabon (PAPCID) est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération décentralisée dans des domaines liés à la lutte contre la pauvreté et avec des pays cibles.

3.2 - Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques du PAPCID sont, entre autres, de :

- Restructurer, renforcer et développer les capacités et les compétences de la Direction Générale de la Coopération Internationale du MAECFIR chargée de promouvoir la coopération internationale, afin qu'elle réponde aux besoins de développement du pays à travers une coopération efficace au service de ce développement.

- Dans le cadre de la restructuration de la DGCI, mettre en place une Unité de Promotion de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération Décentralisée au sein de la structure actuelle de la Coopération Internationale du MAECFIR. Cette Unité sera chargée d'identifier, de mobiliser et de développer des partenariats pour l'identification, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets sectoriels par les Départements ministériels;

- Promouvoir les opportunités de coopération avec les pays émergents qui seront identifiées de façon à permettre au Gabon d'en tirer le meilleur profit, notamment dans les domaines prioritaires retenus (Agriculture, Santé, Education, et Habitat, etc.) ;

- Promouvoir les partenariats locaux et internationaux, notamment en matière de coopération Sud-Sud et de coopération décentralisée ;

- Promouvoir une coopération porteuse de progrès économique et social dans les domaines prioritaires retenus, par le développement de partenariats d'investissements publics et privés ;
- Appuyer les efforts de mobilisation des ressources pour la réalisation des projets de développement dans les secteurs clés retenus ;
- Renforcer et assurer une meilleure maîtrise du processus d'endettement du pays.

3.3 - Les Produits escomptés :

1. La Direction Générale de Coopération Internationale (DGCI) du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale (MAECFIR) est restructurée et opérationnelle.

2. Le schéma institutionnel de la nouvelle Unité d'Appui à la promotion de la Coopération Sud - Sud et de la Coopération Décentralisée est élaboré et adopté et l'Unité mise en place et opérationnelle. Les termes de référence, l'organigramme et les profils du personnel de l'Unité seront finalisés après un diagnostic approfondi de la DGCI et le choix de la forme définitive de cette Unité d'appui..

3. Les capacités humaines et techniques de l'Unité d'Appui à la Coopération Internationale sont renforcées et développées en matière de promotion de la coopération Sud - Sud et de la Coopération décentralisée.

4. Des Commissions mixtes sont mises en place et opérationnelles avec des pays du Sud et du Nord cibles pour leurs pratiques d'excellence.

- 3.4 - Les Activités clés
1. Réaliser une analyse des points forts et faibles des attributions et du fonctionnement de la DGCi ainsi que l'adéquation de son personnel sur les plans des savoirs et savoir-faire.
 2. Restructurer la DGCi en vue de dynamiser la coopération internationale, dont la Coopération Sud-Sud et la Coopération décentralisée.
 3. Mettre en place l'Unité d'Appui à la Coopération Sud-Sud et de la Coopération Décentralisée tenant compte des secteurs prioritaires retenus.
 4. Elaborer des modules de formation permettant de renforcer et de développer les capacités humaines et techniques de l'Unité d'Appui à la Coopération Internationale et décentralisée dans les domaines de la préparation, de la promotion et de l'évaluation des partenariats et des projets, ainsi que de leurs capacités de mobilisation de ressources à l'extérieur.
 5. Renforcer les capacités techniques et humaines des agents de la DGCi et de l'Unité d'Appui en matière de Planification et de promotion de la coopération internationale.
 6. Evaluer de façon exhaustive les besoins en matière de coopération Sud-Sud et de Coopération Décentralisée pour les secteurs prioritaires retenus : cette activité constitue une priorité pour le présent projet car elle va permettre une meilleure planification des activités et la priorisation des besoins des ministères.
 7. Identifier, répertorier et promouvoir des projets qui feront objet de partenariats dans les secteurs prioritaires retenus, en appui et en partenariat avec les ministères techniques ;
 8. Appuyer la préparation et l'organisation pratique de missions dans les pays émergents ;
 9. Appuyer la tenue de sessions de Commission mixtes entre le Gabon et ses partenaires qui seront identifiées ;
 10. Appuyer la tenue de rencontres internationales entre entités décentralisées du Gabon et celles des pays partenaires qui seront identifiées ;
 11. Développer des partenariats au niveau local, national et international : il s'agit de mobiliser l'expertise technique à travers des échanges d'expériences (visites de terrain, formations, assistance technique, etc.), de favoriser les échanges entre les Communes du Nord avec celles du Gabon.
 12. Promouvoir l'échange et le transfert de savoir-faire à travers des partenariats avec des universités, des centres d'excellence des pays du Sud-Sud
 13. Renforcer les capacités des ministères sectoriels en matière de négociation internationale et les associer aux Commissions mixtes.
 14. Elaborer un Plan de suivi-évaluation et d'audits du projet et le mettre en œuvre.
 15. Mobiliser des ressources additionnelles : il s'agit de présenter le programme et ses acquis aux partenaires privés ou publics, d'obtenir l'adhésion des Communes des pays du Nord et du Sud cibles, de développer des synergies avec les partenaires au développement impliqués dans des initiatives similaires et d'organiser des réunions de bailleurs et de donateurs.

IV - Arrangements de gestion

4.1. Modalité d'exécution

Le PAPCID sera exécuté selon la modalité NEX (Exécution Nationale) par le MAECFIR, avec l'appui du PNUD. La modalité d'exécution nationale va permettre de garantir :

- une plus grande participation nationale de toutes les parties impliquées dans le projet ;
- une plus grande durabilité des effets du projet, en encourageant l'appropriation nationale et l'engagement dans les activités de développement, grâce au renforcement des capacités de plaidoyer et de négociation, de promotion de partenariats et de gestion de la coopération ;
- une meilleure intégration dans les programmes nationaux.

Le Projet sera géré par le Coordonnateur National du Projet, appuyé par la Section Programme du PNUD qui en assurera le suivi financier et technique.

Le PNUD assistera le MAECFIR dans la mise en œuvre des volets du Projet convenus dans la lettre d'accord qui sera signée entre les deux parties.

Toutefois, tous les fonds mobilisés, y compris ceux du gouvernement, seront versés dans le compte du programme, ouvert à cet effet et placé sous la gestion et selon les procédures du PNUD qui en fait le point régulièrement au gouvernement et aux autres partenaires à travers le Comité de Pilotage.

Les décaissements seront effectués à la demande du Coordonnateur National du Programme, dans le respect des procédures de gestion financières du PNUD et selon les plans d'actions et chronogrammes d'activités retenus et validés par le Comité de Pilotage. Ces décaissements se feront à travers des demandes de paiement direct (DPD) émises et signées par le Coordonnateur National du Projet.

4.2. Cadre institutionnel et de gestion

Il est prévu la mise en place au Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale, d'un projet dont l'objectif est entre autres de contribuer au développement et au renforcement des capacités dans le domaine de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération décentralisée. Le Projet est placé sous la tutelle du MAECFIR. Ce choix stratégique se justifie par le caractère d'interface de ce ministère avec l'extérieur qui est au centre de la recherche des financements extérieurs en matière de coopération internationale, Sud-Sud et décentralisée. Mais il préconise une implication de tous les Ministères techniques.

Ainsi le Cadre institutionnel de ce Projet est composé d'un Comité de Pilotage, d'une Coopération Nationale du Projet et d'une représentation du PNUD.

Les missions et la composition du Comité de Pilotage se déclinent comme il suit :

Les Missions du Comité de Pilotage :

- Définir les orientations stratégiques générales pour la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la pérennisation des acquis du projet;
- Mobiliser l'appui des institutions nationales et locales compétentes ;
- Impliquer le secteur privé dans certains types de projets et partenariats ;
- Promouvoir les synergies entre les différents secteurs d'intervention du projet ;
- Faire le plaidoyer pour le développement de la coopération Sud-Sud et de la coopération décentralisée auprès des pays cibles et des autres partenaires impliqués dans la coopération décentralisée ;
- Faire le plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en place d'une politique de développement local plus proactive;
- Formuler les recommandations pour la bonne exécution du projet, au vu des rapports soumis par la Coopération Nationale du Projet, les évaluateurs externes et les auditeurs ;



Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale ne se substitue nullement aux ministères techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets sectoriels, il impulse et accompagne la promotion de partenariats internationaux susceptibles de développer des initiatives sectorielles de développement. Le MAECFIR n'exerce pas les prérogatives des autres ministères techniques, mais entend par ce projet insuffler une diplomatie économique capable de valoriser au mieux les efforts des autres ministères dans leurs relations avec les partenaires à l'étranger. Il joue ainsi un rôle d'interface et de facilitation.

- Le développement de partenariats stratégiques en vue de la mobilisation des ressources, en partenariat avec les autres Départements ministériels.
 - la mise en place du cadre opérationnel de coordination, de planification, de suivi et d'évaluation du Projet ;
 - le renforcement et le développement des capacités et des compétences de la DGCI et des équipes des ministères techniques assurant la tutelle des secteurs prioritaires retenus ;
 - l'organisation des Commissions mixtes et le suivi de leurs recommandations ;
 - la préparation des dossiers à soumettre au Comité de Pilotage, avec l'appui du PNUD ;
 - la supervision de la Coordination Nationale du Projet ;
 - la communication interne, inter-ministérielle et internationale sur le projet, avec la participation des ministères techniques ;
 - le développement de partenariats stratégiques en vue de la mobilisation des ressources, en partenariat avec les autres Départements ministériels.
- Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale sera responsable de l'exécution de la coordination du projet sur les plans administratif, logistique et technique. A ce titre, il est responsable de :

Régionale A. Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération de la Francophonie et l'Intégration 4.3. Rôles et Responsabilités des parties prenantes au Programme

- Le Comité de Pilotage reste toutefois ouvert aux représentants des structures qui intégreront le projet progressivement.
- Pilotage.
- Le Coordonnateur National du Projet, assurant le Secrétariat technique du Comité de Pilotage.
 - OMS, BAD, etc.) ;
 - Un représentant de chaque partenaire impliqué dans le projet (UNESCO, UNICEF, FAO, etc.) ;
 - Un représentant du PNUD ;
 - Un représentant du Ministère en charge des Collectivités Locales et de la décentralisation ; (au départ, Santé, Education, Agriculture et Habitat, etc.) ;
 - Un représentant de chacun des Ministères dont les secteurs de compétence ont été ciblés, en charge de l'Intérieur et des Collectivités locales ;
 - Un représentant du Ministère en charge de l'Economie, des Finances, du Budget et des Privatisations ;
 - Un représentant du Ministère de la Planification et de la Programmation du développement ;
 - Des représentants du MAECFIR ;
 - Un représentant du PNUD. Il sera composé de :
- Le Comité de Pilotage sera co-présidé par son Excellence Mme le MAECFIR et Mme le Représentant Résident du PNUD.

La Composition du Comité de Pilotage:

- Favoriser la diffusion nationale des résultats du projet ;
- Contribuer à la mobilisation des ressources.

B. Les Ministères de programmation et techniques impliqués

Les Ministères en charge de la Planification, de l'Economie et des Finances, jouent un rôle d'appui aux processus d'identification, de formulation et de suivi/évaluation des de la mise en œuvre des programmes et projets. Il sont ainsi des ministères de planification, de programmation et financiers. Les Ministères techniques (Santé, Education, Agriculture et Habitat), retenus par le Gouvernement comme prioritaires dans cette première étape sont responsables techniquement de l'élaboration, de la mise en œuvre des projets initiés à partir des partenariats internationaux dans leurs secteurs respectifs. Ils sont ainsi les responsables de la réalisation des produits de leurs secteurs, précisément:

- la préparation des dossiers à présenter aux Commissions mixtes et aux partenaires internationaux dans leurs secteurs respectifs de compétence ;
- appréter les analyses techniques pour les évaluations des besoins en matière de Coopération Sud-Sud et de la Coopération décentralisée ;
- l'élaboration des projets à financer dans le cadre de ces deux types de coopération internationale ;
- la supervision de la gestion et du suivi technique de la mise en œuvre des projets financés dans leurs secteurs respectifs ;
- informer régulièrement le MAECFIR sur l'évolution de la mise en œuvre de leurs projets sectoriels issus des partenariats internationaux et transmettre les rapports correspondants au MAECFIR et aux Ministères en Charge de la Planification et de l'Economie et des Finances.

C. Le PNUD

Le PNUD participera aux différentes instances de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Projet. Une lettre d'accord sera signée entre le PNUD et Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale (MAECFIR), afin de préciser les domaines d'intervention et les responsabilités de chaque partie. A cet effet, le PNUD, en collaboration avec le MAECFIR et en appui au Coordonnateur National du projet, se chargera de la gestion financière et technique quotidienne du projet. De même, il assistera le Ministère de tutelle et les autres ministères techniques dans la mobilisation des ressources.

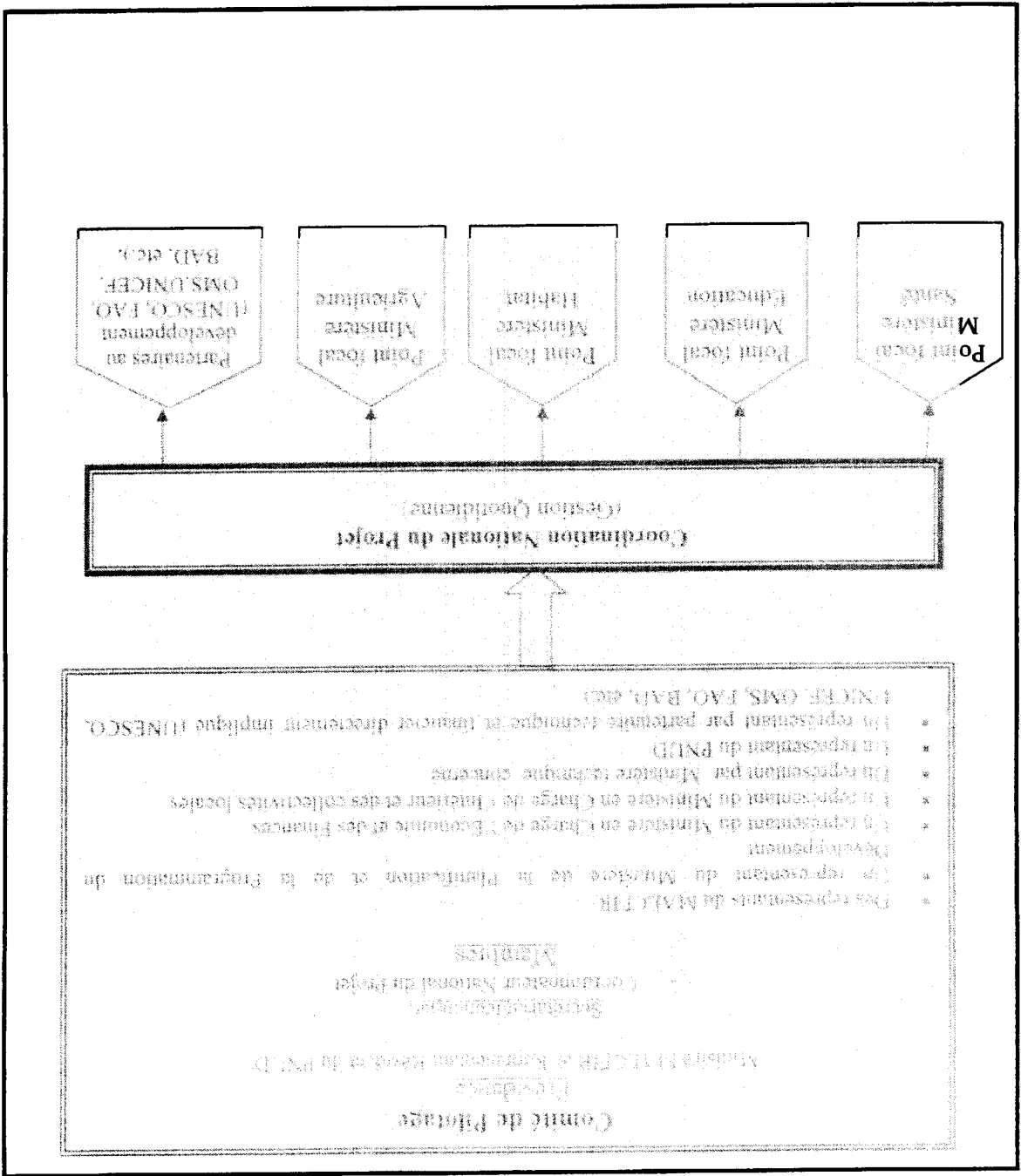
D. La Coordination Nationale du Projet

Sous la supervision du Ministère de tutelle, le Coordonnateur National du Projet est principalement responsable d'assurer :

- l'engagement des dépenses du Projet (Demandes de paiement direct, Factures..), conformément aux règles en vigueur pour l'exécution nationale ;
- l'élaboration, avec l'appui technique du PNUD et des Ministères sectoriels des plans de travail, des documents stratégiques de mise en œuvre et des rapports d'avancement du programme ;
- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du projet en étroite collaboration avec le PNUD et des Ministères sectoriels et celui de la planification ;
- le secrétariat technique du projet dont l'élaboration des documents techniques et préparation des séances du Comité de pilotage ;
- la liaison et les relations de qualité entre le PNUD et le Ministère de tutelle ;
- le Secrétariat technique du Comité de Pilotage.

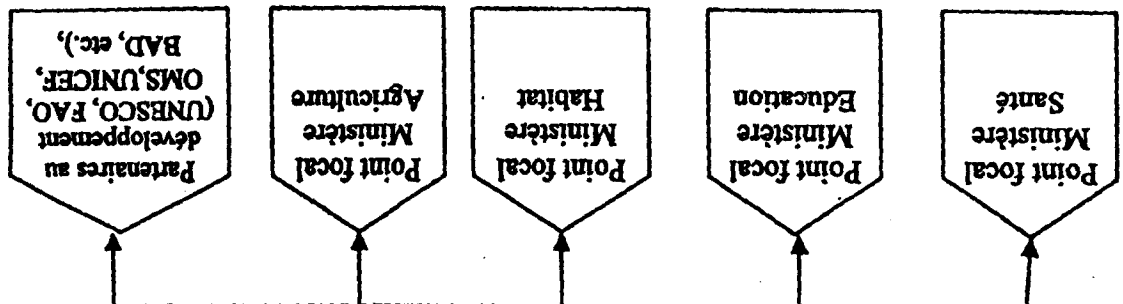
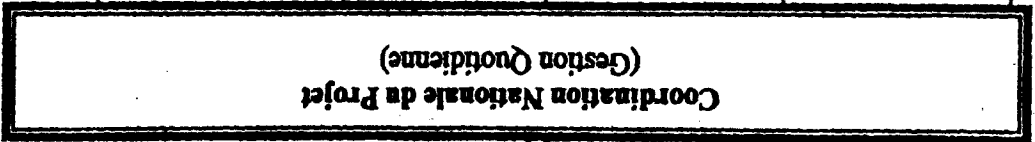
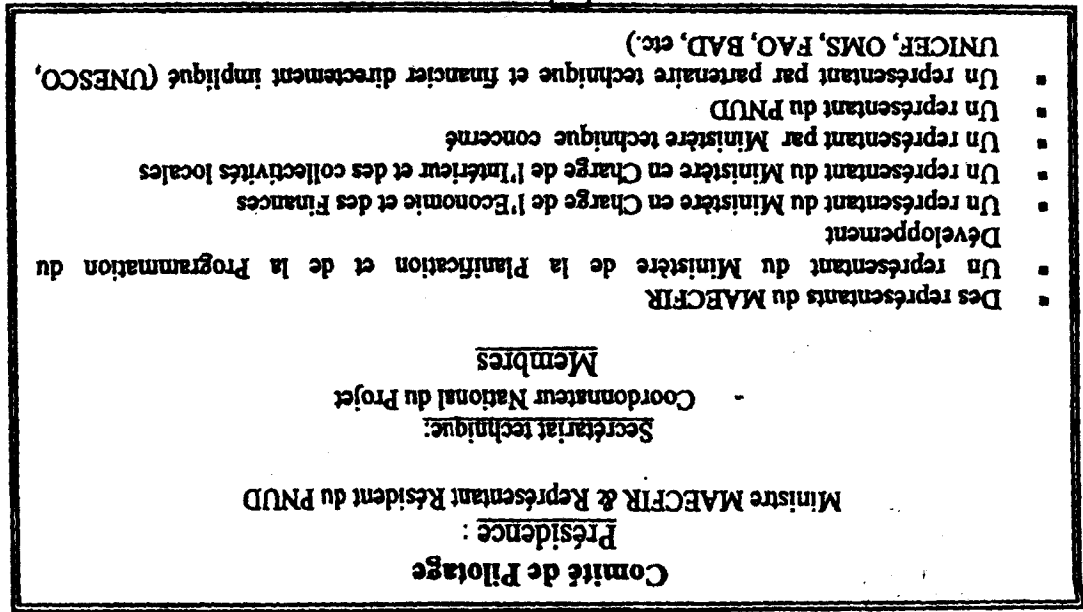
Le Coordonnateur National est le premier responsable technique devant le Ministère de tutelle de la production des résultats escomptés et de la réalisation des objectifs du projet.

Handwritten notes in the right margin:
 - "M. Collet" (written vertically)
 - "Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale" (written vertically)
 - "M. Collet" (written vertically)



Cadre Institutionnel du Projet

Cadre Institutionnel du Projet



V - Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation des activités relatives à l'exécution du PAPCID se feront conformément aux règles et procédures du PNUD dans le cadre de l'exécution nationale, À cet effet, un plan de suivi/évaluation sera élaboré au démarrage de l'exécution, en collaboration avec la CNP. Ce plan devra mettre l'accent sur l'obligation de fournir dans les délais, les rapports de suivi trimestriels et annuels du PAPCID.

Des évaluations et des audits externes seront régulièrement organisés pour améliorer les performances du projet, avec les partenaires impliqués.

Une évaluation et un audit finals seront réalisés à la fin du projet.

VI - Risques

- **Le retard et/ou l'absence de la mise à disposition de la contribution de la contrepartie nationale**
Les ressources du programme doivent être mobilisées sans délais par la partie nationale
- **L'absence ou l'insuffisance de l'appropriation nationale et locale**
Pour garantir une appropriation nationale et locale, il faut une véritable implication et une responsabilisation des principaux acteurs bénéficiaires (Ministères sectoriels et collectivités locales). La Coordination Nationale du Projet devra s'investir dans la coordination de la participation des ministères sectoriels et des collectivités locales, l'implication des services techniques dans les Commissions mixtes et les rencontres internationales, dans l'identification et la définition des projets prioritaires.
- **Le retard dans la mobilisation du personnel**
Des efforts de sensibilisation et de communication devront permettre une mobilisation et une implication conséquente du personnel dans la mise en œuvre et la pérennité du programme. La mise en œuvre des programmes de formation du personnel du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale et des autres départements ministériels concernés devrait constituer un atout supplémentaire dans la prévention de ce risque.
- **L'instabilité des membres de la Coordination Nationale du Projet**
Pour se prémunir du risque d'instabilité de la Coordination Nationale du Projet, lié à une éventuelle mobilité de son personnel, il est important d'assurer une mobilisation permanente des ressources humaines ayant capitalisé une expérience de la coopération décentralisée et de la coopération Sud-Sud, de garantir une transparence de l'information au sein de la Direction Nationale. Un système d'archivage et de gestion d'informations devra également mis en place et entretenu.
- **L'instabilité au niveau des Points Focaux dans les ministères partenaires du projet**
La direction du projet doit faire de son mieux pour éviter le tournement au niveau des points focaux Coopération Sud-Sud au sein des ministères partenaires du projet (ministères en charge de l'agriculture, de l'éducation, de l'habitat et de la santé).
- **La faiblesse de la collaboration et de la coordination entre les administrations publiques impliquées**
Des réunions périodiques systématiques devront être organisées entre le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale, les ministères techniques et la Coordination Nationale du Projet. Cette dernière devra assurer la répartition

VII - Contexte Juridique

formelle des tâches, des rôles et des responsabilités aux points focaux des ministères techniques.

Le présent descriptif de programme constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord de base d'assistance conclu entre le gouvernement du Gabon et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties en cause le 11 novembre 1974. Aux fins de cet Accord, l'organisme du pays hôte chargé de l'exécution sera l'organisme coopérant du Gouvernement visé dans l'Accord.

Le PNUD fonctionne dans ce projet comme Agence d'Exécution des bailleurs de fonds, et tous droits et privilèges appartenant au PNUD en dehors de l'accord de base seront étendus mutatis mutandis à ces bailleurs de fonds.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'aient pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou additions à n'importe quelle annexe du Document du Projet ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- les révisions annuelles obligatoires pour le réajustement de la fourniture des apports prévus du programme, pour l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

Des modifications substantielles pourront être apportées au présent descriptif avec l'accord des différentes parties dans le cas suivants :

- les révisions ayant pour effet d'apporter des changements majeurs sur les effets et les produits ;
- les changements majeurs dans les arrangements de gestion.

VIII- CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

<p>Résultat prévu, tel qu'indiqué dans le Cadre des résultats et ressources du programme du pays/régional/global</p> <p>La programmation stratégique et opérationnelle pour la lutte contre la pauvreté et pour le suivi des OMD est renforcée</p> <p>Effet UNDAF : D (à 2011). Efficacité et la performance des institutions et des acteurs communautaires améliorées</p>					
<p>Effet escompté du Programme pays : Le cadre et le fonctionnement des institutions politiques et sociales sont améliorés</p>					
<p>Les indicateurs de résultat, tels qu'indiqués dans le Cadre des résultats et ressources du programme de pays, y compris le sous-bassement et les objectifs :</p>					
<p>Indicateur 2 : Mécanismes institutionnels de consultation et de concertation pour le suivi de l'aide mis en place</p>					
<p>Nom du projet et ID (ID d'attribution ATLAS) : Projet d'Appui à la Promotion de la Coopération Internationale pour le Développement du Gabon (P-APCID)</p>					
<p>Objectif du Plan Stratégique du PNUD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la réforme administrative aux niveaux des gouvernements nationaux et des autorités locales; • Le soutien aux pays bénéficiaires sur le plan du développement des capacités nationales et locales pour le développement humain et l'atteinte des OMD doit s'appuyer de façon croissante sur les méthodes de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération décentralisée 					
Produits attendus	Cibles annuelles	Activités indicatives	Indicateurs des Produits	Intrants	Budget en US\$
<p>1. La Direction Générale de Coopération Internationale (DGCI) du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale (MAECFIR) est restructurée et opérationnelle</p>	<p>Cibles 2008</p> <p>1.1. Rapport de l'étude diagnostic sur le fonctionnement et l'organisation de la DGCI disponible.</p> <p>Cibles 2009</p> <p>1.2. Textes portant organisation et fonctionnement de la DGCI restructurée approuvés et adoptés</p> <p>1.3. Capacités des cadres de la DGCI renforcées et développées en matière de promotion de la coopération pour le développement</p>	<p>1.1.1. Procéder à une analyse des points forts et des points faibles de la DGCI</p> <p>1.1.2. Organiser des ateliers et discussions internes pour identifier les domaines et les besoins en renforcement et en développement des capacités de la DGCI</p> <p>1.1.3. Elaborer le rapport diagnostic et le rapport d'évaluation des besoins de renforcement et de développement des capacités de la DGCI.</p> <p>1.2.1. Elaborer les textes de restructuration de la DGCI et les faire adopter</p> <p>1.2.2. Mettre en place et en service la DGCI restructurée.</p> <p>1.3.1. Renforcer les capacités des cadres de la DGCI dans les domaines identifiés</p> <p>1.3.2. Mettre en réseau Internet les différentes entités administratives de la DGCI</p>	<p>1.1. Document du rapport d'étude diagnostic.</p> <p>1.2. Nombre d'ateliers et de rencontres internes identifiant les domaines et les besoins en développement des capacités de la DGCI</p> <p>1.1.3. Rapports des ateliers et des rencontres internes identifiant les domaines et les besoins en capacités de la DGCI</p> <p>1.2.1. Textes portant restructuration et organisation de la DGCI adoptés</p> <p>1.2.2. Niveau organigramme de la DGCI restructurée adopté.</p> <p>1.3.1. Programmes et supports de formation des cadres de la DGCI</p> <p>1.3.2. Nombre de cadres travaillant dans les domaines cibles</p> <p>1.3.3. Existence d'un réseau Internet reliant les entités administratives de la DGCI</p>	<p>Consultants</p> <p>Equipement</p> <p>Fournitures</p> <p>Divers</p>	<p>50 000</p> <p>100 000</p> <p>50 000</p> <p>10 000</p> <p>210 000</p>

Produits attendus	Cibles annuelles	Activités indicatives	Indicateurs des Produits	Intrants	Budget en US\$
<p>2. Le schéma institutionnel de la nouvelle Unité d'Appui à la promotion de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération Décentralisée est élaboré et adopté, et l'Unité mise en place et opérationnelle.</p>	<p><u>Cible 2008-2009</u></p> <p>2.1 L'Unité d'Appui de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération Décentralisée est mise en place et opérationnelle.</p>	<p>2.1.1. Elaborer les textes réglementaires et les TDRs de l'Unité d'Appui</p> <p>2.1.2. Identifier les besoins en personnel de l'Unité (profil et nombre)</p> <p>2.1.3. Doier/Redéployer l'Unité en moyens humains</p> <p>2.1.4. Acquies le dispositif matériel de fonctionnement de l'Unité</p> <p>2.1.5. Elaborer et adopter un cadre de collaboration avec les Ministères sectoriels et les collectivités décentralisées</p> <p>2.1.6. Elaborer et approuver la vision et le mandat de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération décentralisée</p> <p>2.1.7. Elaborer et mettre en œuvre un plan de travail de l'Unité.</p> <p>2.1.8. Renforcer et développer les capacités de l'Unité dans les domaines ciblés.</p>	<p>1.1. Textes réglementaires et TDR de l'Unité d'Appui finalisés et approuvés.</p> <p>1.2. Document des besoins en personnel</p> <p>1.3. Nombre et catégories des cadres mis à la disposition de l'Unité et ayant pris fonction.</p> <p>1.4. Equipement mis à la disposition de l'Unité et opérationnel</p> <p>1.5. Document cadre de collaboration avec les ministères sectoriels et les collectivités locales approuvé.</p> <p>1.6. Document définissant le mandat et la vision de la CSS et de la CD</p> <p>1.7. Document du Plan de travail de l'Unité approuvé.</p> <p>1.8. Plan et supports de formation</p> <p>1.9. Nombre de personnes formées et opérationnelles dans les mécanismes de la Coopération Internationale pour le développement</p> <p>1.10. Rapports d'activités de l'Unité</p>	<p>Consultants</p> <p>Personnel</p> <p>Equipement</p> <p>Divers</p> <p>Total 2</p>	<p>140 000</p> <p>140 000</p>
<p>3. Les capacités humaines et techniques de la DGCI et de l'Unité d'Appui à la Coopération Internationale sont renforcées et développées en matière de préparation de rencontres avec des partenaires de pays du Sud ciblés</p> <p>3. Les capacités humaines et techniques de la DGCI et de l'Unité d'Appui à la Coopération Internationale sont renforcées et développées en matière de préparation de rencontres avec des partenaires de pays du Sud ciblés</p>	<p><u>Cible 2008-2009</u></p> <p>3.1. Capacités de la DGCI et de l'Unité d'Appui renforcées et développées en matière de préparation de rencontres avec des partenaires de pays du Sud ciblés</p>	<p>3.1.1. Elaborer des curricula pour les besoins de renforcement et de développement des capacités de l'Unité d'Appui et de la DGCI en matière de coopération (Sud-Sud et décentralisée) pour les secteurs prioritaires</p> <p>3.1.1.1. Former et/ou recycler les cadres de la nouvelle Unité ainsi que les points focaux sectoriels dans les domaines ciblés.</p>	<p>1.1. Document d'évaluation des besoins en renforcement des capacités disponible et validé</p> <p>1.2. Programmes et supports de formation</p> <p>1.3. Nombre de cadres formés dans les domaines ciblés</p>	<p>Consultants</p> <p>Séminaires</p> <p>Voyages</p>	<p>200 000</p> <p>200 000</p>

Produits attendus	Cibles annuelles	Activités indicatives	Indicateurs	Intrants	Budget US\$
4. Des Commissions mixtes sont mises en place et opérationnelles avec des pays du Sud ciblés pour leurs pratiques d'excellence.	<p>Cible 2008-2011</p> <p>4.1. Commissions mixtes pour la Coopération Sud-Sud mises en place et opérationnelles</p> <p>Cible 2008-2011</p> <p>4.2. Rapports de suivi de la mise en œuvre des recommandations des Commissions mixtes élaborés et analysés.</p>	<p>4.1.1. Définir le nombre de Commissions mixtes par rapport aux pays partenaires choisis sur la base de leurs pratiques d'excellence</p> <p>4.1.2. Elaborer les termes de référence des Commissions mixtes et les faire approuver</p> <p>4.1.3. Organiser les sessions de ces Commissions mixtes</p> <p>4.2.1. Elaborer les rapports des sessions des Commissions mixtes</p> <p>4.2.2. Elaborer et tirer les leçons des rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre des recommandations de ces Commissions mixtes.</p>	<p>I.1.1. Nombre de Commissions mixtes mises en place</p> <p>I.1.2. Nombre de sessions des Commissions mixtes</p> <p>I.1.3. Rapports des sessions des Commissions mixtes</p> <p>I.2.1. Rapports de suivi de la mise en œuvre des recommandations de ces Commissions mixtes.</p> <p>I.2.2. Rapports d'analyse de la mise en œuvre des recommandations des Commissions mixtes</p>	<p>Séminaires</p> <p>Voyages</p> <p>Divers</p>	400 000
5. Des rencontres internationales entre entités décentralisées sont organisées sur le développement de partenariats dans le cadre de la Coopération décentralisée (CD)	<p>Cible 2008-2011</p> <p>5.1. Rencontres internationales tenues pour la promotion de partenariats dans le cadre de la Coopération décentralisée</p> <p>Cible 2008-2011</p> <p>5.2. Rapports de suivi de la mise en œuvre des recommandations des rencontres internationales mixtes élaborés et analysés.</p>	<p>5.1.1. Définir le type et le nombre de rencontres internationales sur la Coopération décentralisée et les domaines de partenariats correspondants</p> <p>5.1.2. Identifier le nombre d'entités décentralisées avec lesquels des partenariats en matière de CD seront promus</p> <p>5.1.3. Organiser des rencontres internationales sur la Coopération décentralisée (RICD)</p> <p>5.2.1. Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de ces rencontres</p> <p>5.2.2. Elaborer et diffuser les rapports de suivi de la mise en œuvre des recommandations des RICD</p>	<p>I.1.1. Nombre et type de rencontres internationales ciblées identifiées et de domaines de partenariats correspondants</p> <p>I.1.2. Nombre de rencontres internationales tenues pour la promotion de partenariats dans le cadre de la CD</p> <p>I.1.3. Nombre d'entités décentralisées avec lesquels des partenariats sont promus</p> <p>I.2.1. Rapports des sessions de ces rencontres internationales</p> <p>I.2.2. Rapports de suivi de la mise en œuvre des recommandations de ces rencontres internationales</p>	<p>Séminaires</p> <p>Voyages</p> <p>Divers</p>	300 000

<p>6. Des projets intégrés de développement dans les secteurs sélectionnés (Santé, d'Education, Habitat Agriculture, etc.) sont élaborés et promus</p>	<p>Cible 2008-2009 6.1. Besoins prioritaires des secteurs ciblés définis pour l'appui dans le cadre de projets de coopération (Sud -Sud et décentralisée)</p> <p>Cible 2008-2011 6.2. Partenariats développés au niveau international pour le développement de projets dans les domaines retenus.</p> <p>Cible 2008-2011 6.3. Projets intégrés de développement dans les secteurs sélectionnés élaborés et promus.</p>	<p>7.1.1. Identifier les besoins des secteurs prioritaires pour les projets de coopération</p> <p>6.2.1. Identifier des pays de pratiques d'excellence</p> <p>6.2.2. Organiser des cadres de concertation entre les différents partenaires</p> <p>6.2.3. Organiser des missions de promotion de partenariats ciblés</p> <p>6.2.4. Former les experts des ministères techniques et des collectivités décentralisées en matière de techniques de négociation internationale</p> <p>6.3.1. Elaborer des documents de projets sectoriels et décentralisés</p> <p>6.3.2. Assurer la promotion de ces projets</p> <p>6.3.3. Mobiliser des ressources additionnelles publiques et privées</p>	<p>I.1.1. Documents de rapports sur les besoins des secteurs ciblés</p> <p>I.2.1. Nombre de pays de pratiques d'excellence identifiés</p> <p>I.2.2. Nombre de cadres de concertations tenus entre les différents partenaires</p> <p>I.2.3. Nombre de missions de promotion de partenariats menées</p> <p>I.2.4. Nombre des experts des ministères techniques et des collectivités locales formés et sachant utiliser des techniques de négociation internationale</p> <p>I.3.1. Nombre de projets promus et soumis aux partenariats Sud-Sud et décentralisés</p> <p>I.3.2. Nombre de documents de projets sectoriels disponibles</p> <p>I.3.3. Montant des ressources techniques et financières mobilisées</p>	<p>Consultants</p> <p>Séminaires</p> <p>Voyages</p> <p>Divers</p> <p>Total C</p>	<p>500 000</p> <p>500 000</p>
<p>7. Le Plan de suivi - évaluation et d'audit du projet est élaboré et mis en œuvre</p>	<p>Cible 2008-2011 7.1. Plan de suivi-évaluation élaboré et approuvé</p> <p>7.2. Rapports d'activité et de suivi-évaluation disponibles.</p> <p>7.3. Au moins 2 Rapports d'évaluations et 2 Rapports d'audits disponibles</p>	<p>7.1.1. Elaborer un plan de suivi-évaluation des activités du projet</p> <p>7.1.2. Valider et mettre en œuvre le plan de suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet</p> <p>7.2.1. Elaborer et diffuser les rapports d'activités et les rapports de suivi-évaluation</p> <p>7.3.1. Organiser les évaluations à mi-parcours et finale du projet</p> <p>7.3.2. Organiser les audits internes et externes du projet</p>	<p>I.1.1. Document de plan de suivi-évaluation</p> <p>I.1.2. Rapports d'activités et de suivi-évaluation</p> <p>I.2.1. L'ocument des rapports d'évaluation à mi-parcours</p> <p>I.3.1. L'ocument de l'évaluation finale du projet</p> <p>I.3.2. Traitement des rapports d'audit (au moins 2)</p>	<p>Voyages</p> <p>Consultants</p> <p>Fournitures</p> <p>Divers</p> <p>Total 7</p>	<p>150 000</p> <p>150 000</p>
<p>TOTAL GENERAL</p>					<p>1 900 000</p>